

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019**

**Délibération**  
n° 2019.10.102.B

**Travaux de Bus à  
Haut Niveau de  
service (BHNS) de  
GrandAngoulême -  
Lot AU4 - Avenant 2**

**LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 octobre 2019**

**Secrétaire de séance** : Jeanne FILLOUX

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS

**Ont donné pouvoir** :

Guy ETIENNE à André BONICHON

**Excusé(s)** :

Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Jean-Claude COURARI, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Jean REVEREAULT, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.10.102.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**TRAVAUX DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE GRANDANGOULEME - LOT AU4 - AVENANT 2**

Par délibération n°260 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en œuvre du projet Bus à haut niveau de service.

Par délibération n°39B du 11 mai 2017, le bureau communautaire a approuvé le lancement de l'accord-cadre relatif aux travaux de Bus à Haut Niveau de service (BHNS) de GrandAngoulême – 8 lots, en procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

La commission d'appel d'offres de GrandAngoulême du 28 septembre 2017 a décidé d'attribuer le lot 3 : Aménagement Urbain 4 – secteurs 6 – 9 et 14 (AU4) à la société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST, 21 avenue de Canteranne – Parc de Canteranne – 33608 PESSAC, pour un montant sur quantité constatée de :

- Tranche ferme : 6 636 059,65 € HT
  - Tranche optionnelle 1 : 135 652,40 € HT
  - Tranche optionnelle 2 : 1 733 083,50 € HT
  - Tranche optionnelle 3 : 114 617,00 € HT
- Soit un montant total de 8 619 412,55 € HT

La tranche optionnelle 1 a été affermée le 17 septembre 2018, les tranches optionnelles 2 et 3 ont été affermées en même temps que le marché.

Par délibération n°58B en date du 16 mai 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant en plus-value de 6 836,91 € HT.

Il est nécessaire de passer un avenant pour ajouter de nouveaux prix unitaires (cf annexe jointe)

Le présent avenant n'a aucune incidence financière.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°2 à l'accord-cadre relatif au lot 4 Aménagement Urbain 4 – secteurs 6 – 9 et 14 (AU4) à la société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST, 21 avenue de Canteranne – Parc de Canteranne – 33608 PESSAC, ayant pour objet l'ajout de nouveaux prix unitaires, sans incidence financière.

**D'AUTORISER** la SPL GAMA, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet BHNS, à signer le présent avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>17 octobre 2019</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>17 octobre 2019</b>